

MODALITÉS DU PROGRAMME POINTS-PRIVILÈGES^{MD}

Émetteur : Banque Amex du Canada

PRÉSENTATION

Le programme Points-privilèges^{MD} vous permet d'obtenir des points-privilèges pour la plupart des opérations portées à certaines Cartes American Express^{MC}. Vous pouvez échanger vos points-privilèges contre des récompenses ou virer des points au compte de certains autres programmes. Les détails sont présentés ci-dessous.

À PROPOS DE POINTS-PRIVILÈGES

LES PRÉSENTES MODALITÉS DU PROGRAMME POINTS-PRIVILÈGES

Les présentes modalités s'appliquent à votre participation au programme et remplacent toute version antérieure. Nous pouvons vous transmettre d'importants renseignements concernant le programme à l'aide d'autres moyens, tels que notre site Web, votre convention du titulaire ou l'encadré informatif et la fiche d'information qui se trouvent dans les documents que nous vous avons fournis avec la Carte.

MODIFICATION DES MODALITÉS ET DU PROGRAMME

Nous pouvons modifier les présentes modalités, y compris le ratio de cumul, les récompenses, les partenaires Points-privilèges ou imposer à tout moment une limite ou des frais sur le nombre de points-privilèges que vous pouvez accumuler et (ou) que vous pouvez échanger en vous avisant par voie électronique ou par d'autres moyens.

Si les modifications sont avantageuses pour vous, nous pouvons les traiter sur-le-champ et vous en aviser ultérieurement. Autrement, nous vous donnerons un préavis d'au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur des modifications.

Si nous apportons des changements au ratio de cumul, nous vous en aviserons au moins 90 jours avant l'entrée en vigueur des modifications.

Si nous modifions le ratio auquel vous pouvez échanger vos points avec des partenaires Points-privilèges clés comme un transporteur aérien ou un hôtel, si nous apportons des changements importants au nombre de points pouvant être échangés auprès des partenaires Points-privilèges clés ou que ceux-ci ne participent plus au programme, nous vous donnerons un préavis de 60 jours ou, si ce n'est pas concevable, nous vous avertirons le plus tôt possible avant l'entrée en vigueur des changements. Certaines situations pourraient nous obliger à apporter les modifications sur-le-champ, par exemple, si un partenaire Points-privilèges clé cesse ses activités.

DÉFINITIONS UTILES

« **Carte** » désigne votre Carte American Express utilisée aux fins du programme Points-privilèges.

« **Convention du titulaire** » désigne les modalités régissant votre Carte.

« **Ratio de cumul** » s'entend du nombre de points-privilèges que vous pouvez obtenir pour chaque dollar canadien d'achats portés à votre Carte.

« **Compte Points-privilèges** » désigne le compte ouvert à votre nom afin que vous accumuliez des points-privilèges que nous appelons « **points** ».

« **Programme** » désigne le programme Points-privilèges au Canada.

« **Récompenses** » désigne les biens et services que vous obtenez en échange de points.

« **Nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent la Banque Amex du Canada.

« **Vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent le titulaire de la Carte American Express.

SERVICE À LA CLIENTÈLE DU PROGRAMME POINTS-PRIVILÈGES

Pour toute demande ou si vous avez besoin de plus amples renseignements relativement au programme et à vos possibilités d'échange, veuillez consulter le pointsprivileges.ca ou composer le 1 800 668-AMEX (2639).

Titulaires d'une Carte pour PME, veuillez composer le 1 888 721-1046.

Titulaires d'une Carte affaires, veuillez composer le 1 800 716-6661.

Toute question et tout différend concernant votre admissibilité au programme, le cumul de points ou l'échange de points sera résolu par nous seulement.

INSCRIPTION, FRAIS, ASSOCIATION DE CARTES

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION AU PROGRAMME

Nous vous aviserons si votre Carte est admissible au programme. Nous vous indiquerons également si une inscription est requise. Seules certaines Cartes American Express émises par la Banque Amex du Canada au Canada peuvent être inscrites.

Votre Carte doit être en règle pour être inscrite au programme et le demeurer. Les Cartes supplémentaires associées à votre Carte vous permettent d'accumuler des points dans votre compte Points-privilèges, et non celui des titulaires de la Carte supplémentaire ou d'une autre personne.

Si vous êtes titulaire d'une Carte affaires, votre entreprise ou votre employeur doit approuver votre participation au programme. Seules les personnes, et non les entreprises ou autres personnes morales, peuvent être titulaires d'un compte Points-privilèges.

NIVEAUX DE RÉCOMPENSES OFFERTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

Un niveau est attribué à chaque Carte inscrite au programme dans notre système dans lequel sont présentées les options de récompense offertes avec la Carte.

Voici les différents niveaux de récompenses :

- Niveau Points-privilèges Prima^{MC}
- Niveau Points-privilèges
- Niveau Points-privilèges Sélect
- Niveau Choix du programme Points-privilèges

Les niveaux offrent différentes options de récompenses, par exemple, certains d'entre eux permettent de virer vos points-privilèges à un compte Aéroplan^{MD*} tandis que d'autres ne le permettent pas. Nous vous indiquerons quel niveau de récompense s'applique à votre Carte dans votre convention du titulaire ou dans les documents que nous vous fournissons avec la Carte.

Veuillez consulter la section « À propos de l'échange de points » ci-dessous pour obtenir la liste des récompenses offertes et les exclusions de chaque niveau de récompenses. De temps à autre, nous pouvons offrir des récompenses particulières pour des niveaux de Carte précis.

FRAIS

Les frais liés au programme figurant dans la liste ci-dessous seront portés à votre Carte, le cas échéant. Ces frais s'ajoutent à la cotisation pour la Carte et sont assujettis aux taxes applicables.

Pour les Cartes personnelles et pour PME :

Frais d'adhésion annuels au programme	50 \$ pour la Carte American Express ^{MD} 50 \$ pour la Carte affaires pour les PME American Express ^{MD} 0 \$ pour : <ul style="list-style-type: none">• Carte Centurion^{MD} d'American Express^{MD}• Carte Choix d'American Express^{MC}• Carte ChoixPlus d'American Express^{MC}• La Carte Or avec primes American Express^{MD}• La Carte de Platine American Express^{MD}• La Carte en Or pour PME avec primes American Express^{MD}• La Carte de Platine entreprise^{MD} d'American Express^{MD}
Frais de rétablissement de points – si nous acceptons de vous remettre des points perdus	20 \$ de frais par rétablissement mensuel demandé à l'aide des Services en ligne 30 \$ de frais par rétablissement mensuel demandé par téléphone

Pour les Cartes affaires :

Frais d'adhésion annuels au programme	99 \$ pour : <ul style="list-style-type: none">• La Carte affaires de base American Express^{MD}• La Carte affaires en Or American Express^{MD} 0 \$ pour la Carte affaires de Platine American Express ^{MD}
Cotisation annuelle par Carte liée – pour associer une Carte affaires à votre compte Points-privilèges personnel	75 \$
Frais de rétablissement de points – si nous acceptons de vous remettre des points perdus	20 \$ de frais par rétablissement mensuel demandé à l'aide des Services en ligne 30 \$ de frais par rétablissement mensuel demandé par téléphone

ASSOCIER VOS CARTES À UN SEUL COMPTE POINTS-PRIVILÈGES

Si vous êtes titulaire de plusieurs Cartes qui vous permettent d'obtenir des points-privilèges, vous pouvez demander à les associer afin d'accumuler les points dans le même compte Points-privilèges (Cartes associées). Pour qu'elles soient associées, vos Cartes doivent avoir été émises à votre nom (y compris votre Carte affaires).

De manière générale, les Cartes associées doivent être inscrites au même niveau de récompenses. Toutefois, vous pouvez demander d'associer une Carte inscrite au niveau Points-privilèges à une Carte inscrite au niveau Points-privilèges Prima^{MC}. Si nous consentons à associer vos Cartes, les points que vous obtenez avec les deux Cartes seront crédités au niveau Points-privilèges Prima^{MC} de votre compte Points-privilèges.

Les Cartes associées doivent être en règle (le compte ne doit pas être en souffrance) au moment de les associer et les opérations qui y sont portées doivent être facturées en dollars canadiens. Nous pouvons dissocier vos Cartes à tout moment, par exemple si une Carte passe à un niveau de récompenses différent. Si nous dissocions vos Cartes, nous vous en aviserons préalablement.

À PROPOS DU CUMUL DE POINTS

NOMBRE DE POINTS QUE VOUS POUVEZ OBTENIR POUR VOS ACHATS

À partir du moment où votre Carte est inscrite au programme (inscription automatique ou facultative), le ratio de cumul représente le nombre de points obtenus pour chaque dollar canadien d'achats portés à votre Carte. Veuillez consulter « Annexe 1 – Ratio de cumul par Carte » pour obtenir la liste de tous les ratios de cumul.

Vous obtiendrez des points pour chaque opération admissible. Les opérations admissibles sont des achats portés à votre Carte, à l'exception des transactions décrites dans la section « Situations où vous n'obtenez pas de point » qui se trouve ci-dessous. Les points n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent être échangés contre de l'argent comptant, vendus ou échangés d'aucune autre façon.

Nous pouvons également offrir des ratios de cumul spéciaux ou la possibilité d'obtenir des points supplémentaires (une limite peut être imposée) comme avantage de certaines Cartes ou comme promotion de durée limitée. Par exemple, vous pouvez obtenir un point supplémentaire sur les achats portés à votre Carte auprès de marchands particuliers ou de marchands admissibles dans des catégories de marchands précises. Des codes sont habituellement attribués aux marchands afin de les catégoriser selon les marchandises qu'ils vendent principalement. Par exemple, si nous offrons un ratio de cumul spécial pour des achats effectués auprès de marchands dans la catégorie des restaurants, les opérations pour des repas effectuées dans de grands magasins de détail et des hôtels pourraient ne pas être admissibles au ratio de cumul spécial pour les achats au restaurant.

Si la catégorie d'un marchand n'est pas déterminée pour un achat, les ratios de cumul spéciaux ne s'appliqueront pas ou vous n'obtiendrez pas de point supplémentaire. Cette situation peut survenir si les renseignements de la transaction que nous avons reçus ne proviennent pas directement du marchand, par exemple, si l'achat est effectué :

- i. avec votre compte de paiement auprès d'un tiers;
- ii. avec votre Carte auprès d'un marchand en ligne qui vend les biens et services d'autres marchands;
- iii. si le marchand utilise les services de paiement d'un tiers (par exemple, un lecteur de carte joint à un téléphone mobile).

Les titulaires de la Carte affaires accumuleront des points dans leur compte Points-privilèges, et non celui de leur entreprise.

SITUATIONS OÙ VOUS N'OBTENEZ PAS DE POINTS

Vous n'obtiendrez pas de point dans les situations suivantes :

- Opérations effectuées, facturées ou prépayées à votre compte avant votre inscription au programme;
- Intérêts;
- Cotisations pour les Cartes;
- Achat de Chèques de Voyage et chèques-cadeaux American Express;
- Frais d'inscription au programme;
- Transferts de solde et chèques de Carte de crédit;
- Avances de fonds;
- Chargement de Cartes prépayées;
- Achat de devise étrangère;
- Toute autre opération que nous excluons de la possibilité d'obtenir des points.

SITUATIONS OÙ VOUS OBTENEZ UN REMBOURSEMENT

Si un achat est remboursé sur votre Carte, nous retirerons les points qui ont été obtenus sur l'achat initial de votre compte Points-privilèges. Si votre ratio de cumul est modifié, le nouveau ratio de cumul sera appliqué aux remboursements, quel que soit le ratio de cumul appliqué à l'achat initial. Cela peut entraîner un solde de points négatif.

CALCUL DES POINTS ACCUMULÉS

Pour savoir combien de points vous accumulez, nous multiplions la valeur en dollars canadiens de chaque opération admissible par le ratio de cumul. Si le résultat comprend une fraction de point, nous arrondissons au point entier inférieur ou supérieur le plus proche.

Par exemple, si vous dépensez 1,50 \$ et que votre ratio de cumul est de 1 point pour chaque dollar dépensé, vous obtiendrez 2 points (étant donné que nous arrondissons 1,50 point à 2 points). Si vous dépensez 1,49 \$, vous obtiendrez 1 point (étant donné que nous arrondissons 1,49 point à 1 point).

Veuillez consulter « Annexe 1 – Ratio de cumul par Carte » pour voir des exemples de calculs des points accumulés.

RELEVÉS MENSUELS

Nous vous indiquerons le nombre de points que vous avez obtenus chaque mois dans votre relevé de Carte. Si vous utilisez nos services en ligne, vous pouvez vérifier vos points obtenus, le solde de vos points et échanger vos points contre des récompenses en ligne.

Veuillez examiner régulièrement votre relevé pour vous assurer que le solde de vos points et que les opérations connexes sont exacts et nous signaler rapidement toutes vos questions relatives au programme, y compris les points obtenus ou échangés.

EXPIRATION DES POINTS

Il n'y a aucune date d'expiration ou date limite d'utilisation pour les points lorsque vous êtes inscrit au programme.

TRANSFERT DE POINTS ET DE COMPTES POINTS-PRIVILÈGES À D'AUTRES NIVEAUX DE RÉCOMPENSES

Selon le type de votre Carte, votre compte Points-privilèges peut être transféré à un niveau de récompenses différent, par exemple lorsque vous passez à un compte-Carte supérieur.

Les points transférés pourront seulement être échangés contre des récompenses qui se trouvent dans le niveau dans lequel ils ont été transférés. Une fois que vous transférez des points d'un niveau de récompenses à un autre, vous ne pouvez pas les transférer à nouveau.

À PROPOS DE L'ÉCHANGE DE POINTS

EN GÉNÉRAL

Si vous échangez des points, vous devez effectuer un paiement distinct du montant exigible figurant sur votre compte-Carte. Si vous êtes titulaire d'une Carte de crédit American Express, l'échange de points ne peut servir à régler le solde de votre Carte ou votre paiement minimum dû. Vous devez quand même effectuer un paiement distinct équivalent au moins au solde minimum exigé.

Si vous voulez échanger des points, votre Carte et toutes les autres Cartes associées ne doivent pas être en souffrance (p. ex., nous n'avons pas reçu le paiement mensuel minimum exigible de la Carte à temps). Si une Carte est en souffrance, nous devons d'abord recevoir le montant exigible afin que vous puissiez échanger vos points.

Les offres spéciales associées à votre compte (p. ex., le programme de versements d'American Express) peuvent avoir une incidence sur l'obtention et l'échange de vos points. Veuillez consulter les modalités complètes de chaque récompense admissible pour en savoir plus.

COMMENT ACHETER DES POINTS?

Si vous avez besoin de points supplémentaires pour faire un échange, vous pouvez acheter des points, soit 100 points pour 3 \$ (avant taxes) jusqu'à 25 % du nombre de points requis pour obtenir une récompense au moment de l'échange. Vos achats doivent être faits par tranches de 100 points, et le minimum est de 1 000 points.

Vous ne pouvez pas acheter de points pour les Cartes affaires.

RÉCOMPENSES ADMISSIBLES PAR NIVEAU DE RÉCOMPENSES

Le tableau ci-dessous indique les récompenses disponibles et les exclusions pour chaque niveau.

Récompenses admissibles	Niveau Points-privilèges Prima ^{MC}	Niveau Points-privilèges	Niveau Points-privilèges Sélect	Niveau Choix du programme Points-privilèges
Virement à Aéroplan ^{MD*}	•	•		
Virement à d'autres programmes pour grands voyageurs de transporteurs aériens	•	•		
Virement à des programmes de clients assidus d'hôtels	•	•	•	•
Marchandise, Cartes-cadeaux et chèques-cadeaux	•	•	•	•
Programme de voyage à points souples	•	•	•	•
Programme de voyage à points fixes [†]	•	•	•	•
Utilisez vos points pour vos achats [†]	•	•	•	•
Paiement de la cotisation annuelle avec des points [†]	•	•	•	
Points pour les réservations effectuées par le service Conciergerie [†]	•			
Payez avec vos points	•	•	•	•

[†]Les titulaires de la Carte affaires ne sont pas admissibles à ces récompenses.

TRANSFERT DE POINTS À UN PROGRAMME TIERS COMME AÉROPLAN^{MD*}

Un programme tiers est un programme pour grands voyageurs d'un transporteur aérien, un programme pour clients assidus d'hôtels ou tout autre programme de récompense d'un tiers auquel nous vous permettons de transférer vos points.

Nous déciderons comment calculer et gérer le transfert des points et nous pouvons modifier les modalités relatives aux transferts de points de temps à autre conformément à la section « Modification des modalités et du programme ». Pour obtenir plus de renseignements sur le transfert de points à un programme tiers, veuillez consulter le pointsprivileges.ca/aproposechange.

Pour transférer des points à un programme tiers, vous devez d'abord lier votre compte Points-privilèges avec nous au compte du programme tiers à votre nom. Les points transférés ne font plus partie du programme et sont assujettis aux modalités du programme tiers. Par exemple, les points transférés à un programme pour grands voyageurs de transporteur ou pour clients assidus d'hôtels peuvent avoir une date d'expiration ou une date limite d'utilisation.

Une fois que les points sont virés à un programme tiers, le transfert ne peut être renversé. Nous ne sommes pas responsables des points une fois qu'ils ont été transférés. Il est essentiel que vous nous donniez le bon numéro de compte du programme tiers, car nous l'utilisons et en dépendons. Vous convenez que nous pouvons demander au tiers de confirmer le numéro de compte que vous nous avez fourni et que le compte est à votre nom.

ÉCHANGER DES POINTS CONTRE DE LA MARCHANDISE, DES CARTES-CADEAUX ET DES CHÈQUES-CADEAUX

Vous pouvez échanger des points contre des récompenses, telles que de la marchandise, des Cartes-cadeaux et des chèques-cadeaux (y compris en format électronique). Veuillez consulter les modalités relatives aux récompenses pour obtenir des renseignements supplémentaires, tels que la date d'expiration ou la date limite d'utilisation ainsi que les politiques de remboursement.

Une fois que nous livrons une récompense, nous ne sommes pas responsables de la perte ou du vol de celle-ci.

Nous vous aviserons de la date prévue pour la livraison de la récompense. Si, pour quelque raison que ce soit, nous ne pouvons livrer la récompense dans le délai que nous vous avons indiqué, nous pourrions vous donner une date de livraison différente, vous envoyer une récompense différente de valeur égale ou supérieure ou rembourser vos points. Si une récompense n'a pas été livrée, vous avez 28 jours pour nous en aviser. Veuillez communiquer avec nous avant la fin de cette période, car nous n'aurons aucune obligation de remplacer la récompense ou de vous offrir une compensation après cette période.

Une fois que vous échangez des points contre de la marchandise, des Cartes-cadeaux ou des chèques-cadeaux, ces récompenses ne sont pas remboursables, remplaçables ou échangeables contre de l'argent comptant, un crédit ou des points.

PROGRAMME DE VOYAGE À POINTS SOUPLES

Vous pouvez utiliser vos points pour payer de nouveaux achats de voyage (incluant les taxes, les suppléments et les frais) réservés par l'intermédiaire des Services voyages American Express ou sur le site americanexpress.ca/voyages dans le cadre du programme de voyage à points souples.

Si vous échangez des points pour régler une réservation de voyage admissible, le coût intégral du vol, y compris les taxes, les frais et les suppléments du transporteur, sera porté à votre Carte. Dans les cinq à dix jours ouvrables suivant la date de la réservation, vous recevrez un crédit au compte en fonction du nombre de points que vous avez échangés. Si la date de fin de cycle de votre relevé mensuel tombe entre la date à laquelle l'opération est enregistrée sur votre relevé et celle à laquelle le crédit au compte est traité, vous serez tenu de payer le solde de votre relevé mensuel en entier. Le crédit au compte sera appliqué à votre prochain relevé.

Les modifications apportées aux réservations de voyage sont assujetties aux modalités et aux frais applicables du fournisseur de voyage. Si le fournisseur de voyage offre un remboursement, vous recevrez un crédit à votre compte Points-privilèges ou à votre compte-Carte, moins tous les frais qu'il pourrait avoir appliqués. Le traitement des remboursements pour un crédit au compte Points-privilèges ou au compte-Carte peut prendre de six à huit semaines.

Les points ne peuvent être échangés pour un voyage d'affaires. Vous êtes tenu de payer les taxes, les frais de réservation, les frais liés aux aéroports, les primes d'assurance et tous les autres frais de service liés à une réservation de voyage.

Les assurances voyage offertes avec votre Carte pourraient ne pas couvrir un voyage payé avec des points. Veuillez consulter les modalités des assurances voyage offertes avec votre Carte pour connaître tous les renseignements.

Les réservations de voyage effectuées dans le cadre d'un échange de points pourraient ne pas être admissibles aux récompenses de programmes tiers.

Vous trouverez les modalités complètes relatives aux Services voyages American Express au www.americanexpress.ca/voyages.

PROGRAMME DE VOYAGE À POINTS FIXES

Vous pouvez échanger un nombre fixe de points pour couvrir le prix de base du billet des vols admissibles jusqu'à concurrence du prix de base maximal du billet.

Le prix de base du billet (souvent appelé « tarif de base » par les sociétés aériennes) ne comprend pas les taxes, les frais et les suppléments du transporteur. Ces coûts supplémentaires ainsi que le montant en dollars qui dépasse le prix de base maximal du billet vous seront facturés.

Le programme de voyage à points fixes s'applique aux tarifs aériens offerts par l'intermédiaire des Services voyages American Express du Canada ou sur le site americanexpress.ca/voyages.

Si vous échangez des points contre un vol admissible, le coût intégral du vol, y compris les taxes, les frais et les suppléments du transporteur, sera porté à votre Carte au moment de la réservation. Dans les cinq à dix jours ouvrables suivant la date de la réservation, vous recevrez un crédit au compte équivalent au montant du prix de base du billet, jusqu'à concurrence du prix de base maximal du billet applicable. Si la date de fin de cycle de votre relevé mensuel tombe entre la date à laquelle l'opération est enregistrée sur votre relevé et celle à laquelle le crédit au compte est traité, vous serez tenu de payer le solde de votre relevé mensuel en entier. Le crédit au compte sera appliqué à votre prochain relevé.

Vous trouverez les modalités complètes du programme de voyage à points fixes au www.americanexpress.ca/voyagepointsfixes.

Le programme de voyage à points fixes n'est pas offert aux titulaires de la Carte affaires.

UTILISEZ VOS POINTS POUR VOS ACHATS

Vous pouvez échanger des points contre un crédit au compte pour le paiement d'un achat admissible porté à votre Carte. Les ratios d'échange peuvent varier selon la Carte.

Vous pouvez vous inscrire aux services en ligne pour consulter la liste des achats admissibles et échanger vos points en ligne. Seuls les achats admissibles inscrits à votre compte-Carte pourront être réglés avec des points. Si vous désirez échanger des points pour le paiement d'un achat admissible effectué au cours des douze derniers mois et qui ne s'affiche pas, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro indiqué au dos de votre Carte.

Pour consulter les modalités complètes du programme Utilisez vos points pour vos achats, visitez le www.americanexpress.ca/utilisezvospoints.

Le programme Utilisez vos points pour vos achats n'est pas offert aux titulaires de la Carte affaires.

PAYER LA COTISATION ANNUELLE AVEC DES POINTS

Vous pouvez échanger des points pour payer la cotisation annuelle de votre Carte admissible.

Les points sont versés sous forme de crédit à la Carte admissible.

Pour échanger des points en vue de payer votre cotisation annuelle, veuillez composer le 1 800 668-AMEX (2639). Titulaires d'une Carte pour PME, veuillez composer le 1 888 721-1046.

RÉSERVATIONS EFFECTUÉES PAR LE SERVICE CONCIERGERIE

Applicables aux titulaires de La Carte de Platine American Express^{MD}, de La Carte de Platine entreprise^{MD} d'American Express^{MD} et de la Carte Centurion^{MD} d'American Express^{MD} seulement.

Vous pouvez obtenir un crédit en échange de points pour payer des achats portés à votre Carte par l'entremise du service Conciergerie – La Carte de Platine ou du service Conciergerie – Carte Centurion.

Un minimum de 1 000 points (crédit au compte de 10 \$) par transaction est requis. L'échange des points doit avoir lieu dans les 12 mois qui suivent la date à laquelle l'achat admissible de conciergerie a été inscrit à votre compte.

Une fois que les points sont échangés, les réservations effectuées par le service Conciergerie ne peuvent être cédées ni remboursées. Toutes les réservations effectuées par le service Conciergerie sont assujetties aux disponibilités.

PAYER AVEC DES POINTS

Vous pourriez avoir la possibilité d'échanger des points pour payer des achats effectués auprès de certains marchands American Express. Veuillez vous reporter au site pointsprivileges.ca/aproposechange pour consulter une liste des marchands admissibles.

Le marchand vous indiquera le nombre de points dont vous avez besoin pour faire l'échange. Les points seront directement débités de votre compte Points-privilèges et affichés sur votre relevé.

Certains marchands pourraient débiter vos points au moment de l'achat tandis que d'autres pourraient les débiter au moment de la livraison. Vous obtiendrez ces renseignements au moment de l'achat. Si les points échangés ne couvrent pas le montant complet de l'achat, la différence sera portée à votre Carte.

Si vous cherchez à obtenir un remboursement pour une transaction payée avec vos points, celui-ci sera effectué selon les politiques de remboursement du marchand.

SITUATIONS OÙ VOUS POURRIEZ PERDRE DES POINTS QUE VOUS AVEZ OBTENUS

SITUATIONS OÙ VOUS POURRIEZ PERDRE VOS POINTS

Le tableau suivant résume les situations où vous pourriez perdre vos points et celles où vous pourriez les récupérer.

	Si vous n'effectuez pas vos paiements mensuels requis à temps.	Si vous résiliez votre Carte.	Si nous résilions votre Carte.	Si votre compte Points-privilèges est résilié.	Si votre entreprise résilie votre Carte affaires.
Qu'arrive-t-il à vos points?	Les points obtenus le mois précédent sont perdus sur-le-champ.	Tous les points sont perdus sur-le-champ.	Tous les points sont perdus sur-le-champ.	Tous les points sont perdus dans les 30 jours qui suivent la résiliation de votre compte Points-privilèges.	Tous les points sont perdus dans les 30 jours qui suivent la résiliation de la Carte affaires.
Comment éviter de perdre vos points?	Effectuez vos paiements mensuels à temps.	Échangez vos points avant de résilier votre compte- Carte ou maintenez une Carte associée en règle lorsque vous résiliez votre Carte.	Vous ne pouvez pas éviter la perte de vos points.	Vous ne pouvez pas éviter la perte de vos points.	Maintenez une Carte associée en règle lorsque votre Carte affaires est résiliée.
Pouvez-vous demander le rétablissement de vos points perdus?	Oui	Oui	Oui	Non	Oui

SI VOUS N’EFFECTUEZ PAS VOS PAIEMENTS MENSUELS REQUIS À TEMPS

Si nous ne recevons pas le paiement mensuel exigible pour votre Carte ou toute Carte associée à temps (p. ex., si nous n’avons pas reçu votre paiement mensuel minimum avant le relevé de facturation de votre Carte suivant), nous retirerons les points que vous avez obtenus le mois précédent (seulement ces points) de votre compte Points-privilèges. Cela peut entraîner un solde de points négatif.

Même si vous recommencerez à obtenir des points à partir de la date de votre relevé subséquent, nous continuerons à retirer les points que vous avez obtenus au cours du mois précédent chaque fois que nous ne recevons pas votre paiement mensuel exigible à temps.

Vous ne pouvez pas échanger des points si nous ne recevons pas votre paiement mensuel requis à temps. Une fois que les paiements de votre Carte seront à jour, vous pourrez à nouveau échanger des points.

SI VOUS RÉSILIEZ VOTRE CARTE

Nous vous suggérons d’utiliser vos points avant de résilier votre Carte. Si vous décidez de résilier votre Carte, tous les points seront perdus sur-le-champ.

Si vous résiliez votre Carte et maintenez au moins une Carte associée active en règle, vos points ne seront pas perdus et vous continuerez à accumuler des points grâce à la Carte associée.

SI NOUS RÉSILIONS VOTRE CARTE

Si nous résilions votre Carte pour quelque raison que ce soit, tous les points seront perdus sur-le-champ.

SI VOTRE COMPTE POINTS-PRIVILÈGES EST RÉSILIÉ

Si vous annulez votre participation au programme, votre compte Points-privilèges sera résilié et vous disposerez de 30 jours à compter de la date de votre demande de résiliation pour transférer ou échanger vos points. Si vous ne transférez ou n’échangez pas vos points dans les 30 jours, ils seront perdus et ne pourront être rétablis.

SI VOTRE ENTREPRISE ANNULE VOTRE PARTICIPATION AU PROGRAMME

Applicable aux titulaires de la Carte affaires seulement.

Si vous êtes titulaire d’une Carte affaires, votre entreprise ou votre employeur peut annuler votre participation au programme à tout moment. Si cela se produit, vous disposerez de 30 jours à compter de la date d’annulation pour faire la demande de transfert ou d’échange de points. Si vous ne transférez ou n’échangez pas vos points dans les 30 jours, ils seront perdus. Si votre Carte affaires est résiliée et que vous maintenez au moins une autre Carte associée active en règle, vos points ne seront pas perdus et vous continuerez à accumuler des points grâce à la Carte associée.

RÉTABLIR DES POINTS PERDUS

Si des points sont perdus pour quelque raison que ce soit, vous ne serez pas en mesure de transférer ou d’échanger des points à moins qu’ils ne soient rétablis. Nous ne sommes pas tenus de remettre les points et la décision de le faire nous revient entièrement.

Nous pouvons remettre les points perdus si :

- votre Carte et toutes les Cartes associées sont en règle;
- vous faites la demande en vue de rétablir les points perdus dans les trois mois qui suivent la date du relevé du compte-Carte sur lequel sont affichés les points retirés;
- vous payez les frais de rétablissement indiqués dans la section Frais de la présente convention.

Votre compte Points-privilèges sera résilié si le solde de votre Carte est en souffrance depuis trois mois. Les points ne peuvent être récupérés une fois que votre compte Points-privilèges est résilié.

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

FRAUDE

Si nous jugeons que vous vous adonnez à de la fraude ou de l'abus relativement au programme, nous pouvons résilier votre compte Points-privilèges et vos points seront perdus.

TAXES

Il pourrait y avoir des répercussions fiscales liées à votre participation au programme, notamment l'obtention et l'échange de points. La responsabilité d'établir et d'assumer vos obligations fiscales vous revient.

RESPONSABILITÉ ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Dans les limites permises par la loi, nous ne donnons aucune garantie ni déclaration, explicite ou implicite, et nous nous dégageons de toute responsabilité (y compris tout dommage indirect ou consécutif) relativement au type, à la qualité, à la norme, à la pertinence ou à la convenance des récompenses à un usage quelconque. Vous devez adresser toute réclamation au titre de la garantie au fabricant ou au fournisseur de services conformément à ses renseignements relatifs à la garantie (le cas échéant). Notre responsabilité ne peut en aucun cas excéder le montant nécessaire pour obtenir une nouvelle livraison de biens ou prestation de services ou pour payer l'équivalent du coût d'une nouvelle livraison de biens ou prestation de services. Nous ne serons en aucun cas tenus responsables envers vous de tout dommage accessoire, indirect ou consécutif relativement au programme. Nous ne sommes pas responsables des actions ou omissions des tiers, dont les fournisseurs de récompenses.

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les autres entreprises du groupe American Express de par le monde et nous collectons, utilisons, divulguons et stockons des renseignements personnels à votre sujet de toutes les façons décrites dans la section portant sur la protection des renseignements personnels dans la convention du titulaire et le Code de protection des renseignements personnels qui se trouve au www.americanexpress.ca/vieprivee.

De plus, aux fins d'administration et de gestion du programme et en vue de gérer tous les avantages auxquels vous êtes inscrit, vous consentez à ce que nous utilisions et divulguions vos renseignements à nos fournisseurs et aux entreprises qui acceptent la Carte.

RENONCIATION

Le fait d'omettre d'exercer les droits qui nous sont conférés par les présentes modalités ne constituera pas une renonciation à nos droits et ne nous empêchera pas de les exercer plus tard.

CESSION

Vous ne pouvez céder ou transférer vos droits aux termes de la présente convention. Nous pouvons céder ou transférer nos droits aux termes de la présente convention.

DROIT APPLICABLE

La présente convention est régie par la législation en vigueur dans la province de l'Ontario et les tribunaux de l'Ontario jouissent d'une compétence non exclusive en ce qui a trait à tous les éléments des présentes modalités.

ANNEXE 1 – RATIOS DE CUMUL PAR CARTE

CARTES PERSONNELLES :

Carte	Sommaire des ratios de cumul de la Carte principale	Comment les points sont-ils calculés pour un achat de 69,49 \$?	Total des Points-privileges accumulés
<i>Carte Centurion^{MD}</i> d'American Express ^{MD}	Obtenez 1,25 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse) + $0,25 \times 69,49 = 17,37$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	$69 + 17 = 86$
Carte Choix d'American Express ^{MC}	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte à un de vos cinq endroits choisis.	$1 \times 69,49 \div 2 = 34,745$ (les fractions sont arrondies à la hausse) + $1 \times 69,49 \div 2 = 34,745$ (les fractions sont arrondies à la hausse)	$35 + 35 = 70$
	Obtenez 1 point par tranche de 2 \$ d'achats admissibles portés à votre Carte à un endroit autre que vos cinq endroits choisis.	$1 \times 69,49 \div 2 = 34,745$ (les fractions sont arrondies à la hausse)	35
Carte ChoixPlus d'American Express ^{MC}	Obtenez 2 points pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte à vos cinq endroits choisis.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse) + $1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	$69 + 69 = 138$
	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte à un endroit autre que vos cinq endroits choisis.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69
La Carte American Express ^{MD}	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69
La Carte Or avec primes American Express ^{MD}	Obtenez 2 points pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte dans des stations-services, épiceries et pharmacies admissibles au Canada, et les achats de voyages admissibles.	$2 \times 69,49 = 138,98$ (les fractions sont arrondies à la hausse)	139
	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles pour tout autre achat admissible porté à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69
La Carte de Platine American Express ^{MD}	Obtenez 1,25 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse) $0,25 \times 69,49 = 17,37$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	$69 + 17 = 86$

CARTES POUR PME :

Carte	Sommaire des ratios de cumul de la Carte principale	Comment les points sont-ils calculés pour un achat de 69,49 \$?	Total des Points-privilèges accumulés
La Carte affaires pour les PME American Express ^{MD}	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69
La Carte en Or pour PME avec primes American Express ^{MD}	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69
	Obtenez 1 point supplémentaire pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte et effectués auprès de vos trois fournisseurs jusqu'à 250 000 points supplémentaires par année civile.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse) + $1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	$69 + 69 = 138$
La Carte de Platine entreprise ^{MD} d'American Express ^{MD}	Obtenez 1,25 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse) + $0,25 \times 69,49 = 17,37$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	$69 + 17 = 86$

CARTES AFFAIRES :

Carte	Sommaire des ratios de cumul de la Carte principale	Comment les points sont-ils calculés pour un achat de 69,49 \$?	Total des Points-privilèges accumulés
La Carte affaires de base American Express ^{MD}	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69
La Carte affaires en Or American Express ^{MD}	Obtenez 1 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	69
La Carte affaires de Platine American Express ^{MD}	Obtenez 1,25 point pour chaque dollar d'achats admissibles portés à votre Carte.	$1 \times 69,49 = 69,49$ (les fractions sont arrondies à la baisse) $0,25 \times 69,49 = 17,37$ (les fractions sont arrondies à la baisse)	$69 + 17 = 86$



MD

^{MD} : utilisées par la Banque Amex du Canada en vertu d'une licence accordée par American Express.

^{MD*} : Aéroplan est une marque déposée d'Aimia Canada Inc.